

Que faire en présence d'une source radioactive dans les ferrailles et autres déchets métalliques

DÉTECTEZ LES SOURCES RADIOACTIVES



MATÉRIAUX ET PETITES SOURCES NATURELLEMENT RADIOACTIFS



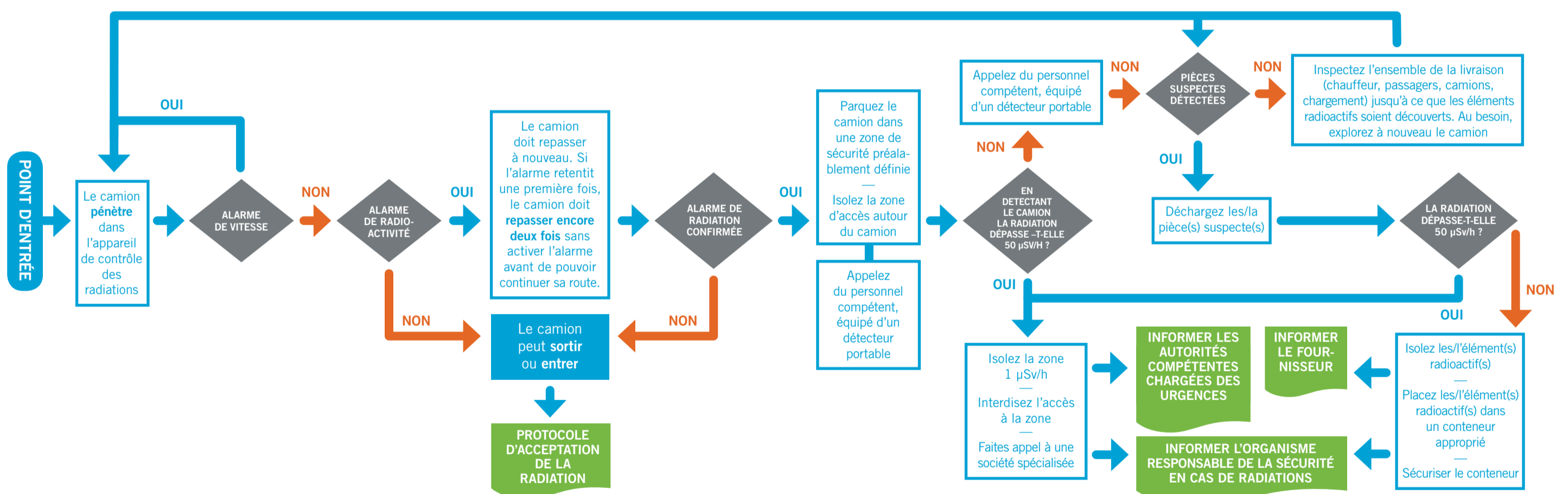
IMPORTANT

SI VOUS REMARQUEZ UN LOGO (UN SIGNE) OU UN ÉQUIPEMENT SIMILAIRE A CEUX ILLUSTRÉS CI-DESSUS OU SI VOUS VOYEZ OU SUSPECTEZ LA PRÉSENCE D'UNE MATIÈRE RADIOACTIVE DANS LA FERRAILLE, LES MÉTAUX OU TOUT AUTRE PRODUIT OU DÉCHET MÉTALLIQUE : APPELLEZ



La société doit renseigner le responsable qui pourra prendre contact avec l'organisme concerné et/ou l'autorité compétente, en cas d'urgence.

CONTRÔLE À L'ENTRÉE



RECOMMANDATIONS ESSENTIELLES

Isoler la voiture, camionnette, camion, conteneur(s) ou équipement. Au besoin, stopper le traitement et le transport de tout produit ou déchet métallique.

Identifier ceux qui ont pu être exposés aux radiations. Enregistrer leurs coordonnées.

Informer de l'incident le directeur général/l'opérateur. Ils peuvent demander l'assistance d'un responsable de la sécurité en radiations présent sur place ou d'experts extérieurs.

Se renseigner sur ce qu'il faut savoir en matière de protection radiologique ; si l'entreprise dispose d'un portail de contrôle ou d'un détecteur portable, se renseigner sur son mode de fonctionnement.

RÉDUCTION DU RISQUE RADIOACTIF

TEMPS: Limiter votre présence auprès de la source des radiations de façon à réduire votre exposition aux radiations.

DISTANCE: Tenez-vous à l'écart des matières radioactives. L'intensité des radiations et leurs effets diminuent fortement si l'on se tient à distance de la source radioactive. Gardez toujours une distance maximum entre vous et la source.

PROTECTION: Une protection réduit l'exposition aux radiations. Des matériaux de protection comme des blocs de ciment, du plomb, de l'acier et d'autres couvertures métalliques empêcheront les radiations émises par les matières radioactives. Un personnel bien formé utilisera des matériaux de protection pour réduire l'intensité des radiations, auxquelles il est exposé.

À NE PAS FAIRE:



À NE PAS FAIRE : toucher ou prendre des emballages ou conteneurs marqués du logo ou d'un signe annonçant la présence de radioactivité mais tenez-vous le plus loin possible de ces sources.

À NE PAS FAIRE : ouvrir ou détruire tout conteneur suspect et ce, en toute circonstance. Ouvrir un conteneur peut être dangereux pour vous, vos ouvriers et le public. Notez bien que des conteneurs en métaux lourds ou des blocs de couverture peuvent être constitués d'uranium plutôt que de plomb.

À NE PAS FAIRE : toucher à mains nues les matières suspectes ou radioactives

Les recycleurs ne veulent pas qu'une contamination radioactive ne pollue leurs ferrailles ou mitrailles mais ils rencontrent ce risque parce que les gouvernements ont soit perdu la maîtrise ou n'ont jamais eu la maîtrise des matières radioactives dont la législation nationale ou l'organisme compétent prévoit un contrôle. En identifiant la radioactivité non désirée, les recycleurs protègent la santé humaine et l'environnement et permettent ainsi de rétablir un contrôle gouvernemental, évitant ainsi une possible dispersion de, ou une contamination par, ces matières radioactives.

BIR – REPRESENTING THE FUTURE LEADING RAW MATERIAL SUPPLIERS

Cette recommandation du Bureau International du Recyclage (voir aussi le site en ligne www.bir.org) prend en considération les publications et conseils de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique et du CEE-NU (disponible en ligne sur www.iaea.org et www.unece.org). Contacter bir@bir.org pour obtenir cette affiche en d'autres langues.